

# AVIS DE L'OCRCVM

## **Avis sur les règles Avis de retrait**

Règles des courtiers membres

*Destinataires à l'interne :*

Affaires juridiques et conformité  
Comptabilité réglementaire  
Crédit  
Financement des entreprises  
Formation  
Haute direction  
Institutions  
Opérations  
Vérification interne

*Personne-ressource :*

Answerd Ramcharan

Spécialiste, Politique de réglementation des membres

416 943-5850

[aramcharan@iiroc.ca](mailto:aramcharan@iiroc.ca)

**11-0017**

**Le 14 janvier 2011**

## **Retrait des modifications au Formulaire 1 en vue d'adopter les NCA pour les audits d'états financiers réglementaires**

Le 29 décembre 2010, l'OCRCVM a publié un avis de mise en œuvre concernant les modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1 en vue d'adopter les Normes canadiennes d'audit (NCA) pour les audits d'états financiers réglementaires. Ces modifications d'ordre administratif visaient les rapports des auditeurs qui figurent dans le Formulaire 1 et s'appliquaient aux périodes closes à compter du 14 décembre 2010. L'OCRCVM a retiré cet avis de mise en œuvre et le soumettra à une date ultérieure.